

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2020

Date convocation : 29 JUIN 2020

Date affichage : 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à 11 h ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Germain MONTAIGNE, Maire sortant

Etaient présents : M. Denis OPSOMER, M. de CAFFARELLI Christian, M. MERCIER Sylvain, M. NUNC Willy, M. CLEMENT Jean-Pierre, M. LEJEUNE Jean-Claude, Mme TAVERNIER Mélissa, Mme ELOY Angélique, Mme LAMANÉ Michèle, Mme CARLE Isabelle, Mme DELARUE Dorothée, Mme MACRET Virginie, Mme BARJAT Candice, Mme FOURÉ Léa,

Absent excusé : Mme LELONG Marie-Line représentée par M. Denis OPSOMER

Secrétaire : M. MERCIER Sylvain

I - ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr MONTAIGNE Germain, maire sortant, qui a rappelé les résultats des scrutins des 15 mars et 28 juin 2020 et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leur fonction.

Il a laissé la présidence au doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude LEJEUNE ;

ELECTION DU MAIRE :

M. Denis OPSOMER se porte candidat.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A OBTENU :

M. Denis OPSOMER : 11 voix.

M. Denis OPSOMER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU le code des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Antérieurement, le conseil municipal disposait de trois adjoints.

Le conseil municipal au vu de ces éléments, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la Commune.

ELECTION DU IER ADJOINT :

M. Christian de CAFFARELLI se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A OBTENUE :

M. Christian de CAFFARELLI : 13 VOIX

M. Christian de CAFFARELLI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 2^E ADJOINT :

M. Sylvain MERCIER se porte candidat

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A OBTENUE :

M. Sylvain MERCIER : 13 VOIX

M. Sylvain MERCIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^E adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 3^E ADJOINT

M. Willy NUNC, M. Jean-Claude LEJEUNE et Mme Dorothee DELARUE se portent candidats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A OBTENU :

M. Willy NUNC : 11 VOIX

M. Jean-Claude LEJEUNE : 0 VOIX

Mme Dorothee DELARUE : 4 VOIX

M. Willy NUNC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^e adjoint et immédiatement installé ;

II - DESIGNATION DES DELEGUES A LA COM DE COM DU VAL DE NOYE

La commune de Chaussoy Epagny Hainneville compte 2 délégués communautaires, désignés dans l'ordre suivant : le maire, ensuite le 1er adjoint.

Monsieur Denis OPSOMER, maire a décidé de ne pas siéger au sein de cette instance.

Dans l'ordre du tableau, c'est le 1^{er} adjoint de la commune, Monsieur Christian DE CAFFARELLI, qui siègera au conseil communautaire. Son suppléant sera Monsieur Sylvain MERCIER, 2^e adjoint de la commune.

III – INDEMNITES DU MAIRE ET DES 3 ADJOINTS

Le conseil municipal décide de fixer à partir du 4 juillet 2020, l'indemnité du maire et des 3 adjoints de la manière suivante :

Indemnité du maire Monsieur Denis OPSOMER : maintien de l'indemnité précédemment allouée pour les communes de 500 à 999 habitants, à savoir 31% de l'indice 1027.

Indemnité de chaque adjoint, Mrs de CAFFARELLI, MERCIER et NUNC : reconduction de la base de 50 % de l'indemnité précédemment allouée pour les communes de 500 à 999 habitants, soit un taux de 4.125 % de l'indice 1027.

IV – ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués aux différents syndicats :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PLATEAU DE LA NOYE :

Titulaires : Monsieur Denis OPSOMER
Madame Virginie MACRET

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE (F.D.E. 80)

Titulaires : Monsieur Jean-Pierre CLEMENT
Madame Mélissa TAVERNIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIENOIS (SISA) :

Titulaires : Madame Léa FOURÉ
Madame Marie-Line LELONG

V – ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après avoir délibéré attribue aux adjoints les commissions suivantes :

1er adjoint, M. Christian de CAFFARELLI : FINANCES – BUDGET – MODERNISATION DE LA COMMUNE

2^E adjoint, M. Sylvain MERCIER : SCOLAIRE, JEUNESSE ET CULTURE – COMMUNICATION –
ACCOMPAGNEMENT DES AINES

3^E adjoint, Mr Willy NUNC : EQUIPEMENT PATRIMOINE – SECURITE – DEVELOPPEMENT DURABLE

VI – BONNE ADMINISTRATION ET ACCEPTATION DES DONS

Le Maire demande aux élus de prendre une délibération lui donnant pouvoir pour la bonne administration de la vie courante de la commune et notamment accepter les dons et legs sans conditions, ni charges.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de donner pouvoir au maire pour l'administration de la vie courante de la commune et pour accepter d'une manière générale les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et ce pour le budget principal de la commune. Ils autorisent Monsieur le Maire à procéder aux encaissements et à signer les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.